



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} septembre 2025, à 20.00 heures au Complexe scolaire – Montfaucon

Le Président ouvre la séance et adresse une cordiale bienvenue aux citoyens. Il adresse également ses salutations au Maire, aux membres du Conseil communal ainsi qu'à la secrétaire, Mme Mallorie Barthe.

Il souhaite également la bienvenue à la presse, en particulier à Mme Pascale Jacquet Noaillon, présente pour *Le Quotidien Jurassien*.

Le Président informe l'Assemblée que la convocation de cette Assemblée a été publiée dans le *Journal Officiel* n°28 du jeudi 21 août 2025. Elle a été distribuée par voie de Tout-ménage à la mi-août 2025. Celle-ci a la teneur suivante :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 30 juin 2025
2. Discuter et voter un crédit de CHF 80'000.- pour la réalisation d'une place de jeux à couvrir par une dépense après d'éventuelles subventions à recevoir et donner compétence au conseil communal pour son financement
3. Discuter et approuver un échange de terrain agricole d'une surface d'environ 1030m² entre la commune et M. Ronald Villiger
4. Elire un membre à la commission d'école du Cercle scolaire primaire Franches-montagnes Est.

Bureau de l'Assemblée :

Président : Claude Schaffter
Secrétaire : Mallorie Barthe
Scrutateurs : Fanny Trolliet et Cédric Chaignat

Le Président demande s'il y a des propositions de l'Assemblée pour la nomination de 2 scrutateurs. Aucune proposition n'étant avancée, le Président propose donc Fanny Trolliet et Cédric Chaignat comme scrutateurs. Cette proposition est acceptée.

Le Président demande également si quelqu'un conteste le droit de vote d'une autre personne dans la salle. Personne ne se manifeste.

Le président rappelle rapidement les droits politiques, il demande le comptage des personnes présentes en invitant les personnes n'ayant pas le droit de vote ainsi que la

presse à prendre place à l'écart des ayants droit tout en précisant, à l'attention des scrutateurs, qu'elles ne possèdent pas le droit de vote, tout comme la secrétaire. Les scrutateurs comptent le nombre des ayants droits qui ont le droit de vote.

Nombre d'ayants droit : 31 sur 461 électeurs inscrits (6,72 %)

Le Président s'informe également auprès de l'assemblée si quelqu'un souhaite enregistrer les débats comme le permet l'article 19, alinéa 2 du Règlement d'organisation. Personne ne s'annonce.

Le Président passe à l'ordre du jour et invite les personnes présentes à en prendre connaissance sur l'écran ou sur le tout-ménage reçu. Il précise donc qu'il ne va pas le lire mais énoncer chaque point au moment voulu. Il demande à l'assemblée si une modification de cet ordre du jour est souhaitée, ce qui n'est pas le cas.

Point 1 : Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 1^{er} septembre 2025

Une demande de modification écrite a été formulée concernant une phrase indiquant que l'ordre du jour était paru à la mi-juillet, alors qu'il avait en réalité été publié à la mi-juin. Cette erreur a été corrigée directement dans le procès-verbal, qui a ensuite été republié sur le site Internet.

Le Président demande si d'autres modifications doivent être apportées au procès-verbal. N'ayant reçu aucune autre observation, le procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2025 est accepté et son auteure est remerciée.

Point 2 : Discuter et voter un crédit de CHF 80'000.- pour la réalisation d'une place de jeux à couvrir par une dépense après d'éventuelles subventions à recevoir et donner compétence au conseil communal pour son financement

Le Président donne la parole à M. Gaëtan Marchand pour l'entrée en matière. M. Marchand rappelle que, le 23 février 2023, l'Assemblée communale avait refusé un projet de place de jeux pour diverses raisons. Depuis lors, un groupe de travail, composé de membres du Conseil communal et de la Société d'embellissement de Montfaucon, a été constitué et présente ce soir un nouveau projet destiné aux enfants, aux familles et à l'ensemble des habitants de Montfaucon. Le Conseil communal recommande l'entrée en matière afin de pouvoir exposer tous les détails de ce nouveau projet.

Le Président invite ensuite l'Assemblée à se prononcer sur l'entrée en matière. Aucune opposition n'étant exprimée, la parole est redonnée à M. Gaëtan Marchand.

À titre d'information préalable, M. Gaëtan Marchand présente le calendrier prévisionnel lié au projet. Si l'Assemblée accepte ce soir le projet soumis, une demande de permis sera déposée à l'issue du délai d'opposition. Sous réserve d'autorisation et de conditions favorables, la commande des travaux et du matériel pourra intervenir en fin d'année. Les travaux débuteraient dès le printemps 2026, après la fonte des neiges et lorsque le sol ne sera plus gelé.

M. Marchand précise qu'un important travail de terrassement sera nécessaire pour l'installation des jeux prévus, qu'il présente ensuite à l'Assemblée.

Il indique également qu'une piste de pétanque est envisagée, ainsi que la pose de nouvelles tables et de nouveaux bancs afin d'accueillir les familles. Il est en outre prévu l'installation d'un point d'eau au cœur de la place de jeux.

M. Gaëtan Marchand présente ensuite le budget et les coûts envisagés pour la réalisation de la nouvelle place de jeux. Il détaille les différentes entreprises sélectionnées ainsi que les montants prévus pour chaque poste, ce qui conduit à un coût total estimé à 79'500 CHF pour la création de l'ensemble du projet.

Concernant le financement M. Xavier Schaffter prend la parole et précise que certains éléments de la place actuelle, tels que les bancs et la table de ping-pong, seront remplacés. Les anciens bancs et la table seront repositionnés ailleurs dans le village. La Société d'embellissement participera au financement du projet à hauteur de CHF 10'000.-.

Différentes demandes de dons ont été réalisées, notamment auprès de la Fondation Roger Federer, de la Loterie Romande, du Patenschaft, de Primeo Énergie et Innergia, ainsi que des entreprises du village. La Commune de Montfaucon souhaite ainsi limiter sa participation financière à 40'000 CHF.

Cette présentation terminée, le Président reprend la parole et demande à l'Assemblée si quelqu'un souhaite poser des questions.

DC demande d'où vient l'entreprise « Ma Forêt » et si c'est une société des Franches-Montagnes.

Xavier Schaffter répond que oui, il s'agit de l'entreprise de Damien Marchand, basée au Bémont. Il précise que le Conseil communal a cherché à solliciter d'autres entreprises locales, hormis Spiel Welten qui avait déjà été contactée il y a deux ans. C'est vraiment la seule qui avait présenté une offre sérieuse et montré un réel engagement.

AA demande pourquoi aucun coût n'est mentionné pour le point d'eau ?

Xavier Schaffter répond qu'une conduite arrive déjà sous la place de jeux. Il n'est pas prévu de construire une fontaine, mais simplement d'installer un robinet presseur, de sorte que les coûts seront minimes.

FF souligne que, pour la place de pétanque, il faudrait tenir compte du risque que les chiens et les chats fassent leurs besoins dans le sable.

Gaëtan Marchand répond que la surface sera en gravier. Il indique que la mise en place d'une protection supplémentaire serait compliquée, mais souligne qu'il existe un véritable problème d'animaux en liberté dans le village.

Gaëtan Marchand précise également, qu'il avait oublié de mentionner auparavant, qu'une partie des travaux sera effectuée par l'employé communal afin de réduire les coûts.

CS demande si des barrières autour de la place de jeux ont été envisagées, ayant déjà vu cette solution dans d'autres villages pour empêcher les chiens d'y accéder.

Gaëtan Marchand explique que le Conseil communal s'est effectivement posé la question, mais qu'il a été décidé de laisser la place ouverte.

AMB demande si l'utilisation de copeaux autour des jeux reste sécuritaire et si cette pratique est toujours autorisée.

Xavier Schaffter explique qu'aujourd'hui le choix reste ouvert entre l'installation de tapis amortissants ou l'utilisation de copeaux. Il précise que le Conseil communal a opté pour les copeaux, principalement pour des raisons de budget, mais également pour des considérations esthétiques. Il ajoute toutefois que cette solution nécessitera un entretien plus important, car il faudra ajouter des copeaux chaque année. Enfin, il indique que l'épaisseur de la couche de copeaux sera déterminée en fonction de la hauteur des jeux.

GT demande pourquoi la table de ping-pong est supprimée et s'il s'agit d'un choix dû à un manque d'utilisation. Il s'interroge également sur la place de pétanque, en se demandant s'il sera possible d'y jouer en tout temps. Il souligne que cela pourrait être dangereux si des enfants jouent à proximité ou traversent le terrain de pétanque, et il se demande s'il ne faudrait pas prévoir une protection.

Xavier Schaffter explique qu'en ce qui concerne la table de ping-pong, elle est exposée à beaucoup de vent sur la place de jeux. Bien qu'elle soit en bon état, elle est surtout utilisée par les jeunes pour s'asseoir et n'est donc pas réellement exploitée pour jouer. Le Conseil communal a donc opté pour l'installation d'une piste de pétanque, qui permettra également aux adultes de se divertir et qui est facile d'entretien. Concernant la piste de pétanque, il reconnaît qu'il faudra rester vigilant en termes de sécurité, mais précise qu'on en trouve fréquemment avec des enfants à proximité sans qu'il y ait nécessairement d'accidents.

GT reprend la parole et indique qu'il ne voit pas l'intérêt de dépenser une somme importante pour une place de pétanque, alors qu'il en existe déjà une dans le quartier des Champs-Fleuris, aujourd'hui mal entretenue, où le gazon a repris le dessus et le sable a disparu. Il n'a jamais vu personne y jouer. Selon lui, le projet est intéressant et attendu depuis longtemps, mais il faudrait davantage se concentrer sur des installations pour les enfants. Il conclut qu'il ne dépenserait pas un centime pour une place de pétanque.

JM demande quelle est la durée de vie des installations, notamment celles en bois, le bois étant un matériau périssable.

Gaëtan Marchand répond qu'il s'agit d'acacia, avec une durée de vie d'au moins 20 ans selon l'entreprise.

Xavier Schaffter précise que la cabane située sous l'actuel toboggan sera récupérée, repeinte et installée dans la cour de l'école enfantine, où seule la partie inférieure sera utilisée.

Le Président clôt la discussion et procède au vote. Le projet est accepté à une très large majorité, sans opposition. Il remercie l'assemblée au nom du Conseil communal.

Point 3 : Discuter et approuver un échange de terrain agricole d'une surface d'environ 1030m² entre la commune et M. Ronald Villiger

Le Président donne la parole au Maire Xavier Schaffter pour l'entrée en matière.

Xavier Schaffter explique que ce point fait suite à la demande de Ronald Villiger pour un échange de surfaces entre M. Villiger et la commune. Le Conseil communal recommande l'entrée en matière.

Le Président demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Personne ne se manifeste et la parole est rendue à Xavier Schaffter.

Celui-ci présente la demande de M. Villiger et montre les deux parcelles concernées par l'échange, d'une surface totale de 1'030 m². Il présente également des photos et précise que l'assemblée des ayants droit a déjà accepté l'échange.

Claude Schaffter rappelle que, selon l'article 26 alinéas 1, 2 et 3 du règlement d'organisation de la commune, les participants à l'assemblée ont l'obligation de se retirer lorsqu'un objet touche directement leur droit personnel ou leur intérêt matériel, tout en pouvant être appelés, selon l'alinéa 3, à fournir des renseignements. En conséquence, avant de demander à Ronald Villiger de se retirer de la salle, il invite l'assemblée à poser d'éventuelles questions à son attention.

Comme ce n'est pas le cas, le Président demande à Ronald Villiger de se retirer.

La discussion est ouverte.

DC demande s'il s'agit d'un îlot. Xavier Schaffter répond qu'il ne s'agit pas d'un îlot.

Claude Schaffter propose de clore la discussion et de passer au vote. Personne ne demande le bulletin secret.

L'échange de terrains est accepté à l'unanimité.

Point 4 : Elire un membre à la commission d'école du Cercle scolaire primaire Franches-Montagnes Est.

Le Président, après avoir annoncé ce dernier point, donne la parole à Marc Daellenbach pour l'entrée en matière.

Marc Daellenbach explique que, suite à la démission d'un membre de la commission d'école, un nouveau représentant de la commune de Montfaucon doit être élu par l'assemblée. C'est pourquoi le Conseil communal recommande l'entrée en matière.

Le Président reprend la parole et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Comme ce n'est pas le cas, il redonne la parole à Marc Daellenbach.

Marc Daellenbach explique que Mme Corinne Quenet Bourquard a démissionné de la commission d'école et la remercie chaleureusement pour ses années d'engagement. Il informe qu'après plusieurs discussions au sein de la commission d'école, le Conseil communal propose de la remplacer par M. Arnaud Baumann. Ce dernier est enseignant, marié et père de deux enfants et il habite la commune. Il est recommandé pour intégrer la commission d'école.

Le Président Claude Schaffter ouvre la discussion.

FF demande si le fait qu'il soit enseignant est préjudiciable pour siéger dans la commission d'école. Il lui est répondu que non, que cela est légal car il n'enseigne pas dans le cercle scolaire.

Le Président demande s'il existe une autre proposition que celle du Conseil communal pour ce poste.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, M. Arnaud Baumann est élu tacitement membre de la commission d'école. Le Président le félicite pour son engagement et lui souhaite bon courage en plus de son activité professionnelle.

L'ordre du jour est clos, le Président remercie l'ensemble des citoyens présents et leur souhaite une bonne rentrée chez eux.

L'Assemblée est levée à 20h45.

Au nom de l'assemblée communale de la commune mixte de Montfaucon

Le Président
Claude Schaffter

La Secrétaire
Mallorie Barthe